



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

La rentrée scolaire 2017-2018 – MESSAGE N° 1 | Le 12 juillet 2017

Information sur le transport scolaire

À compter du **21 août 2017**, vous pourrez obtenir en tout temps des détails sur le transport de votre enfant en cliquant sur l'icône *La rentrée* sur la page d'accueil du site Web de la commission scolaire (www.swlauriersb.qc.ca).



Pour accéder aux informations, vous devrez fournir les renseignements suivants :

- 1) **Le numéro de dossier de l'élève** : le numéro à 7 chiffres qui apparaît sur le bulletin scolaire
- 2) **Votre code postal**
- 3) **Votre adresse courriel ou celle du tuteur**

Il est très important que le dossier de votre enfant soit à jour (adresse du domicile, garde-partagée, adresse de la gardienne).

Écoles secondaires de Laval

STL – NOUVEAU : CARTE OPUS SPÉCIALEMENT ENCODÉE POUR TARIF PRÉFÉRENTIEL SWL

À partir du 1^{er} septembre, les élèves admissibles des écoles Laval Junior Academy et Laval Senior Academy pourront se déplacer dans les autobus de la Société de transport de Laval pour 16,80\$/mois. Ce tarif préférentiel SWL sera offert pour les mois de septembre à juin.

Pour obtenir ce tarif préférentiel, votre enfant devra avoir en main une carte OPUS avec photo spécialement encodée. Un mémo à cet effet vous sera envoyé sous peu.

Les élèves qui fréquentent Laval Junior Academy ou Laval Senior Academy pourront également obtenir de l'information sur leurs lignes d'autobus à compter de la **mi-août**. L'information sera affichée en cliquant sur l'icône *La rentrée* sur la page d'accueil de notre site Web, sous le logo de la STL ou vous pourrez aller directement sur le site de la STL (www.stl.laval.qc.ca) en cliquant sur « Zone étudiants » et « Lignes scolaires intégrées ».





COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

Demandes de transport

Pendant de la rentrée scolaire (du 21 août au 29 septembre), les demandes de transport seront traitées selon l'ordre de priorité suivant :

- 1) Les élèves qui n'ont pas été assignés à un arrêt d'autobus
- 2) Les élèves qui ont changé d'adresse
- 3) Les élèves qui doivent changer d'arrêt d'autobus
- 4) Les élèves qui nécessitent des accommodements

Notre objectif est de fournir un transport sécuritaire et ponctuel aux élèves. Quelques jours seront nécessaires afin de traiter toutes les demandes.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration pendant cette période fort occupée.

Service de garde et services de transport

Veillez noter que nous pouvons également assurer le transport des élèves qui fréquentent sporadiquement la garderie, à condition que l'horaire soit **RÉGULIER** (par exemple, la garderie le matin et le service de transport l'après-midi).

Les élèves qui vont à la garderie **à temps plein** (tous les matins et tous les après-midi) seront inscrits en tant qu'utilisateurs du service de garde. Pour cette raison, la commission scolaire n'assure pas leur transport.

Si vous avez l'intention de recourir aux services de garde pendant l'année scolaire 2017-2018, vous devez vous assurer que l'école de votre enfant en est informée, car ceci a des conséquences sur le transport scolaire. Veuillez communiquer avec l'école de votre enfant pour vérifier l'information au dossier.

Toute autre information pertinente sur le transport sera affichée sur notre site Web tout au long de l'année scolaire.

Si vous avez des questions, veuillez contacter le Transport au 450 621-5600.

L'équipe des Ressources Matérielles et du Transport Scolaire